

G. I. R. MARALPIN

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Secrétariat : 49 avenue Cernuschi - F-06500 MENTON - Tél/Fax . 33 - (0)4 93 35 35 17 - Messagerie électronique : gir.maralpin@wanadoo.fr

BULLETIN D'INFORMATIONS NUMÉRO 19/20 JANVIER – JUILLET 2000

ÉDITORIAL

L'inhabituelle et longue suspension de parution de notre Bulletin, interruption que nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser, n'a été qu'imparfaitement palliée par une diffusion épisodique de quelques Info-Circ@Maralpines dont bien peu d'entre eux sont destinataires, faute d'avoir sacrifié à la modernité informatique (ou de nous avoir indiqué leur adresse électronique).

Ce retard, corollaire d'une conjoncture exigeante et d'un calendrier chargé (attestés par l'éphéméride de ce premier semestre figurant en pages 2 & 3), ne permettra pas de couvrir le champ de nos activités avec ce présent bulletin que l'actualité nous contraint de consacrer en priorité à la DTA des Alpes-Maritimes.

La DTA des Alpes-Maritimes

Conformément à la loi, le projet de DTA élaboré dans le cadre de la large consultation à laquelle a notamment participé le GIR Maralpin [cf. en page 3, l'état récapitulatif des seules interventions écrites], vient d'être soumis aux personnes publiques associées et aux communes concernées (communes de plus de 20 000 habitants et groupements de communes). Il devrait être incessamment "*mis à disposition du public pendant deux mois avant d'être transmis au gouvernement*".

Les conditions de déroulement de cette phase ultime, non précisées par le législateur (ce qui fut évoqué au colloque universitaire de Sophia Antipolis sur les DTA [cf. Bulletin n° 18], colloque dont nous évoquerons les enseignements dans un prochain numéro), nous paraissent justiciables d'un *authentique débat public*, dans la mesure où de nombreux volets de ce projet (notamment celui des déplacements et des transports) font l'objet de contestations fondées [cf. page 4 nos observations méthodologiques relatives à l'étude intermodale].

Nous invitons nos lecteurs à s'apprêter à y participer activement et mettons à leur disposition, dans l'encart du présent numéro [cf. pages E1 à E4], nos analyses de deux très récentes études [Projet OCDE "Transports écologiquement viables" (pp. E1 à E3) ; Études Infrac/Iwnf "Impact des transports sur l'environnement (p. E4)].

Leurs enseignements nous paraissent de nature à remettre en cause les orientations actuelles du projet de DTA dont on doit regretter la frilosité, la carence de perspectives et le confinement au strict périmètre d'un département adossé à deux provinces italiennes, englobant une enclave étrangère et constituant un nœud (combien gordien) de courants de transits terrestres, aériens et maritimes.

Des synergies transfrontalières

Notre participation au débat azuréen ne pouvait que stimuler notre vocation transfrontalière, laquelle s'affirme avec les études en cours et de nouveaux projets que nous présenterons dans le prochain bulletin et dont nous débattons lors de nos rencontres mensuelles dont le cours reprendra en octobre et qui se tiendront, comme à l'accoutumée, à la Faculté de Droit et de Sciences économiques, et, sauf exception, en sa Salle du Conseil.

Nous vous convions bien volontiers à nous y rejoindre.

Le Bureau

INVITATION (ANNONCE UNIQUE)

PROCHAINE RÉUNION

Mardi 10 Octobre 2000

à la Faculté de Droit de l'Université de Nice - Sophia Antipolis
7 avenue Robert Schuman, NICE - Bâtiment principal
de **18 heures à 20 heures**

Le numéro et la localisation de la salle seront affichés sur la porte de la Salle du Conseil, au 5ème et dernier étage

*Les réunions suivantes se tiendront le **mardi 14 novembre** et le **mardi 12 décembre** aux mêmes lieux et heures*